

APPEL D'OFFRES

Services professionnels pour PLANIFICATION STRATÉGIQUE DE LA COMMUNAUTÉ 2023-2028 & GOUVERNANCE DE L'ARCO

SAINT-JEAN, TNL

DÉCEMBRE 2022

Le genre masculin est utilisé dans le présent document afin d'alléger le texte.

INTRODUCTION

La restructuration de la *Gouvernance de l'Association régionale de la côte ouest (ARCO)* et le *Plan de développement global (PDG) & Plans stratégiques régionaux 2023-2028* de la communauté francophone et acadienne de Terre-Neuve-et-Labrador constituent l'objet de cet appel d'offres. Dans les pages qui suivent, nous décrivons l'organisme demandeur, le mandat du consultant recherché, les exigences et modalités à respecter par le soumissionnaire dans la préparation de la proposition.

OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

DEMANDEUR

La **Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador (FFTNL)** est un organisme sans but lucratif qui travaille à la défense et à la promotion des droits et intérêts de la communauté francophone et acadienne de Terre-Neuve-et-Labrador. Sa mission est de promouvoir la francophonie de Terre-Neuve-et-Labrador et de faciliter son développement. Ses bureaux sont situés à Saint-Jean de Terre-Neuve, siège du gouvernement provincial et des instances fédérales régionales auprès desquels elle intervient pour revendiquer les droits des francophones en situation minoritaire.

CONTEXTE

En vertu de l'Accord de collaboration conclu avec Patrimoine canadien, la FFTNL, porte-parole officielle des communautés francophones et acadiennes de Terre-Neuve-et-Labrador, est responsable de la logistique et de la coordination des mécanismes de concertation découlant de l'accord, dont les consultations publiques.

La gestion de l'Accord de collaboration incite la communauté francophone et acadienne à se responsabiliser davantage surtout lorsqu'elle définit ses orientations et pose les actions nécessaires à l'égard de son développement. La concertation communautaire sert à identifier les axes stratégiques communautaires. Ce modèle de gestion fait en sorte que la communauté doit se concerter pour arriver à une vision commune quant à son orientation et son épanouissement.

1. PLAN DE DÉVELOPPEMENT GLOBAL (PDG)

Le PDG actuel a dépassé sa période nominale (2014-2019) et doit être renouvelé. Un tel document à jour est essentiel pour aider la communauté à mieux orienter son développement, en s'assurant que cela corresponde aux besoins de la communauté au niveau provincial.

Les réalités de nos communautés régionales étant souvent très différentes les unes des autres, l'absence de Plans Stratégiques Régionaux (PSR) dans le PDG en cours est un manque identifié.

Afin de mieux concentrer leurs efforts pour répondre aux besoins régionaux, les organismes ont besoin de PSR qui identifient les besoins spécifiques de chacune d'entre elles.

Les régions ciblées sont les actuels principaux foyers de nos communautés francophones et acadiennes, à savoir : #1: Région de Saint-Jean, #2: Corner Brook, #3: Péninsule de Port-au-Port/Stephenville-Kippens, #4: Happy Valley-Goose Bay, #5: Labrador City/Wabush, #6: L'Anse-au-Clair.

2. GOUVERNANCE DE L'ASSOCIATION RÉGIONALE DE LA CÔTE OUEST (ARCO)

L'ARCO est une association régionale qui regroupe trois associations membres :

- L'Héritage de l'Île rouge, représentant les communautés de La Grand'Terre et Trois Cailloux;
- Les Terre-neuviens français, représentant la communauté de Cap Saint-Georges ;
- Chez les Français de l'Anse-à-Canards, représentant les communautés de L'Anse à Canards et Maisons d'Hiver.

Depuis quelques années, l'ARCO offre également des activités à la communauté francophone et acadienne dans la région de Stephenville-Kippens. La région de Stephenville-Kippens n'est pas représentée dans sa structure de gouvernance actuelle.

L'étude sur la gouvernance communautaire (2016) a soulevé les difficultés rencontrées par l'ARCO dans sa gouvernance et sa gestion, en raison de la complexité de sa structure actuelle. Cette étude est initiée par la FFTNL à la demande de l'ARCO.

MANDAT DU CONSULTANT

Les éléments constitutifs du mandat sont les suivants :

1) ÉTUDE SUR LA GOUVERNANCE DE L'ASSOCIATION RÉGIONALE DE LA CÔTE OUEST (ARCO)

Phase A : Consultations

- Consultations auprès des membres de l'ARCO (Conseil d'administration (CA), sondages/consultations avec les écoles et les participants aux activités & consultations publiques) dans les trois communautés actuellement impliquées dans l'organisme : Cap St-Georges, La Grand'Terre, et l'Anse-à-Canards. La communauté de Stephenville-Kippens sera aussi consultée.

Phase B : Propositions de réformes structurelles

- En tenant compte des consultations menées, un mémoire contenant des recommandations sera déposé auprès du conseil d'administration de l'ARCO, avec pour objectifs que le fonctionnement de l'ARCO soit efficient.

Phase C : Accompagnement du changement

- Un plan d'accompagnement du changement, tenant compte des décisions prises par le CA, sera défini afin d'aider l'organisme dans les éventuelles étapes administratives et organisationnelles à suivre pour leurs mises en œuvre.

Échéances : il est souhaité que le rapport final soit déposé en mars 2023.

2) PLAN DE DÉVELOPPEMENT GLOBAL ET PLANS STRATÉGIQUES RÉGIONAUX 2023-2028

- Consultations à effectuer dans les régions francophones, lesquelles serviront à l'élaboration du nouveau PDG, ainsi que les PSR.
- Rédaction d'un Plan de Développement Global 2023-2028, qui reprendra les grandes orientations au niveau provincial.
- Conception de Plans stratégiques régionaux (PSR) pour chacune des régions, pour la période 2023-2028. Ces PSR listeront les objectifs concrets souhaités par chacune des communautés régionales pour elles-mêmes, et s'adapteront ainsi à la réalité de chacune (niveau de développement, besoins, contraintes locales, etc.).
- PDG et PSR seront inclus dans un seul et même document final.
- Développement d'un outil d'évaluation et du suivi du PDG et des PSR sera proposé, afin de permettre de rendre compte des progrès des objectifs établis et des changements à apporter.

Objectifs et tâches pour le PDG et les PSR 2023-2028 :

- Le mandat consistera à animer des forums communautaires régionaux afin de produire les PSR et le PDG.

Voici des éléments spécifiques à ce mandat :

- Rencontrer les communautés francophones dans chaque région.
 - Animation de la rencontre et des débats
 - Bilan du dernier PDG
 - Liste des enjeux de développement
 - Prioriser les enjeux
- Janvier & Février 2023
- Rencontrer les membres du Conseil provincial (de la FFTNL) et les gestionnaires des organismes communautaires dans le cadre de leur réunion statutaire (mars 2023, Labrador City).
 - Présentation du rapport préliminaire
 - Animation de la rencontre et des débats
 - Bilan du dernier PDG
 - Liste des enjeux de développement
 - Prioriser les enjeux

- Rencontrer ou communiquer avec tout autre intervenant communautaire qui contribue au développement et à l'épanouissement de la communauté francophone et acadienne de la province.
- Rédaction d'une ébauche du PDG et des PSR 2023-2028 pour mai 2023.
- Présentation des ébauches du PDG et des PSR lors d'un atelier communautaire provincial à l'automne 2023 (en marge de l'AGA 2023 de la FFTNL - date et lieu à confirmer) pour approbation et correction.
- Présentation de la version finale du PDG et des PSR lors de l'AGA 2023 de la FFTNL.

Le demandeur (la FFTNL) s'engage à mettre à disposition ses ressources logistiques et de communications pour l'organisation des rencontres de consultation dans les régions.

- **Spécifications :**
 - i. Consulter les membres et intervenants de la communauté;
 - ii. Animer les forums communautaires régionaux (avant la rencontre du Conseil provincial en mars 2023);
 - iii. Produire un rapport préliminaire;
 - iv. Présentation du PDG à deux reprises;
 - v. Produire la version finale du PDG 2023-2028 incluant les plans stratégiques régionaux;

3) EXIGENCES ET MODALITÉS

Les exigences et modalités s'appliquent au présent appel d'offres. Le fait de présenter une proposition en réponse à la présente demande constitue l'acceptation des exigences et modalités.

5.1) Droit de modification

- Le demandeur se réserve le droit de modifier l'appel ou d'ajouter des éléments à son contenu. Dans un tel cas, les soumissionnaires seront avisés.

5.2) Dépenses engagées

- Le soumissionnaire est responsable d'assumer la totalité des dépenses pour la préparation et la soumission d'une proposition, incluant tous les frais de déplacement nécessaires.

5.3) Évaluation des propositions

- Les soumissions seront évaluées par un comité formé de représentants du demandeur. Ce dernier se réserve le droit d'accorder un contrat strictement en fonction des propositions soumises ou d'entamer d'autres négociations avec un ou d'autres consultants.

5.4) Rejet des propositions

- Le comité d'évaluation se réserve le droit de rejeter toutes les propositions. La soumission du moins-disant ne sera pas nécessairement retenue.

5.5) Acceptation et entente contractuelle

- Le demandeur n'a aucune obligation envers un soumissionnaire avant qu'une entente de service écrite soit signée entre le demandeur et le consultant retenu.

5.6) Annulation de contrat

- Certains motifs justifient une résiliation de contrat entre le demandeur et le consultant. Ces motifs peuvent être, notamment, les suivants :
 - Le consultant ne respecte pas une des exigences inhérentes au contrat ou aux spécifications;
 - Le consultant n'est plus solvable;
 - Le consultant a déclaré faillite.

5.7) Propriété matérielle et droits d'auteurs

- Les travaux réalisés par le fournisseur en vertu du présent contrat deviendront la propriété entière et exclusive de la FFTNL, qui pourra en disposer à son gré. Le fournisseur cède et transfère à la FFTNL tous les droits d'auteur sur les documents réalisés en vertu du présent contrat. Cette cession de droits d'auteur est consentie sans limites de territoire ni de temps et sans limites de quelque nature que ce soit.

4) RESSOURCES FINANCIÈRES DISPONIBLES

- Les ressources financières disponibles sont de 30.000\$ maximum, et ce pour la totalité du projet ;
- Le montant global de la proposition ne doit pas dépasser ce montant, toutes taxes et tout frais de voyages (perdîmes, avions, hôtels, auto, etc.) inclus.

5) PRÉPARATION DE LA PROPOSITION

La proposition doit contenir et démontrer les éléments suivants :

- Coordonnées de l'entreprise soumissionnaire (adresses postale et électronique, numéros de téléphone et télécopieur);
- Description de l'entreprise;
- Description du mandat et des tâches telle que comprise par l'entreprise;
- Montant global pour la prestation (qui inclut les coûts pour les honoraires, et toutes les dépenses de voyage);
- Modèle de consultation stratégique fait par le passé;
- L'offre doit être rédigée en français.

6) DÉPÔT DE LA PROPOSITION

La date limite pour déposer une proposition est jeudi 22 décembre 2022 à 17h (heure de Terre-Neuve). Les propositions doivent être envoyées par courrier électronique à dga@fftnl.ca au plus tard à la date mentionnée ci-dessus. La version originale avec la mention « confidentielle » doit être envoyée par la poste à l'adresse suivante :

- Mme Roxanne Leduc, directrice générale adjointe
Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador
a/s du Comité de travail « Production des PSR et du PDG 2023-2028 »
Centre scolaire et communautaire des Grands-Vents
65, chemin Ridge, Suite 233
Saint-Jean, TNL A1B 4P5